

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 juillet 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences par visioconférence :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents par visioconférence :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-07-501 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 juillet 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 7.9 Service des travaux publics / Démission / Journalier-opérateur-concierge
- 7.10 Service des travaux publics / Promotion / Préposé – Aqueduc et égouts 2
- 11.2 Entente de développement culturel pour les années 2017-2020 /
Ministère de la Culture et des Communications / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Séance ordinaire du 15 juin 2020 et séances extraordinaires des 17,19 et 29 juin 2020

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 17,19 et 29 juin 2020
- 3.2 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.7 Nomination du maire suppléant / Mois d'août, septembre, octobre et novembre 2020

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 20-06-468 / Octroi de contrat / 401-120-20-11 / Fourniture de services de projection et de sonorisation pour un ciné-parc / Autorisation de signature
- 5.2 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – juin 2020 / Parc Claude-Léveillé

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 5 juin 2020
- 6.2 Émission d'obligations / Résolution de concordance, de courte échéance et prolongation relativement à un emprunt par obligations
- 6.3 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1731-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Secteur de la Gare / Approbation MAMH

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Secrétaire-réceptionniste
 - 7.3 Service des eaux / Départ à la retraite / Technicien en instrumentation
 - 7.4 Service de sécurité incendie / Démission / Technicien en prévention des incendies
 - 7.5 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 4 juin 2020
 - 7.6 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 3 juin 2020
 - 7.7 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Implantation d'un horaire d'été pour les commis à l'approvisionnement / Autorisation de signature
 - 7.8 Service du greffe et des affaires juridiques / Nomination / Technicienne en gestion des documents et des archives
 - 7.9 Service des travaux publics / Démission / Journalier-opérateur-concierge
 - 7.10 Service des travaux publics / Promotion / Préposé – Aqueduc et égouts 2
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
 - 10.1 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2019-2020 / Remboursement
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.1 Appel de projets en médiation culturelle 2020 – phase 2
 - 11.2 Entente de développement culturel pour les années 2017-2020 / Ministère de la Culture et des Communications / Autorisation de signature
- 12. Protection publique**
 - 12.1 Programme de subvention / Identification permanente des chiens / Micropuces
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-41 / Caractérisation, épandage et traitement contre l'herbe à poux
 - 13.4 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Infrastructures municipales pour desservir le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges
- 14. Eaux**
 - 14.1 Ratification / Avis d'interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable / Règlement n° 1623
- 15. Génie**
 - 15.1 Engagement auprès du MTQ / Ajout au plan directeur de développement des voies cyclables / Rue De Breslay
 - 15.2 Entente pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution / Hydro-Québec / Reconstruction du pont ferroviaire et élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature
 - 15.3 Financement / Services professionnels et frais incidents / Approvisionnement en eau potable / Secteur Domaine-en-Haut
 - 15.4 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-R1686.02 / Réalisation d'une étude géotechnique, d'une évaluation environnementale de site – phase 1 et d'une caractérisation environnementale sommaire des sols / Approvisionnement en eau potable / Secteur Domaine-en-Haut / Règlement n° 1686

- 15.5 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-42 / Correction du pavage sur la rue Henry-Ford et la route Harwood
- 15.6 Ordre de changement n° 1 / Contrat n° 401-120-20-10 / Services professionnels / Étude géotechnique complémentaire – Pôle municipal
- 15.7 Ordres de changement n^{os} 3 et 4 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1752.11 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien / Règlement n° 1752
- 15.8 Ordre de changement n° 1 / Demande de prix n° 401-110-19-R1728.04 / Services professionnels / Plans et devis / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand entre l'avenue Marier et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728

16. Aménagement du territoire

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 juin 2020
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 juin 2020
- 16.5 Dérogation mineure / 1113, route Harwood / Entreposage en cour avant et avant secondaire (stationnement de camions) / Lot 5 197 046 / Zone I2-646 / CCU n° 20-06-70 (Safex Transport)
- 16.7 Dérogation mineure / 2505, chemin de la Petite-Rivière / Marge latérale de l'abri d'auto / Lot 3 860 074 / Zone C4-833 / CCU n° 20-06-72 (Bureau projet hôpital)
- 16.10 Entente de service / Développement Vaudreuil-Soulanges / Agent de liaison avec les commerçants de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1795 / Rues actives
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1709-12 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Dispositions relatives aux plans de visibilité
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1781-02 / Nuisances (RMH 450) / Obstruction au libre usage de places publiques
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1591-05 / Limite de vitesse / Rue active
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1275-285 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 / Secteur chemin de la Petite-Rivière
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1273-11 / Lotissement / Opération cadastrale prohibée
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1276-14 / Construction / Retrait / Dispositions relatives au niveau de plancher des bâtiments
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1274-33 / Permis et certificat et de régie interne / Omnibus
- 18.9 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-283 / Zonage / Omnibus
- 18.10 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-287 / Zonage / Distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible / Modification de la grille des usages et normes de la zone I2-745
- 18.11 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1711-02 / Somme exigible / Demande de révision / Mise à jour des différents tarifs

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Citoyens
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-07-502 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020 et ceux des séances extraordinaires des 17, 19 et 29 juin 2020 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

20-07-503 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 17, 19 et 29 juin 2020

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu des séances extraordinaires les 17, 19 et 29 juin 2020 et il en résume les décisions prises.

20-07-504 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

20-07-505 Nomination du maire suppléant / Mois d'août, septembre, octobre et novembre 2020

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. Gabriel Parent soit nommé maire suppléant pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2020.

« ADOPTÉE »

20-07-506 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 20-06-468 / Octroi de contrat / 401-120-20-11 / Fourniture de services de projection et de sonorisation pour un ciné-parc / Autorisation de signature

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 19 juin 2020, de la résolution 20-06-468 relative à la fourniture de services de projection et de sonorisation pour un ciné-parc ainsi que de la résolution modifiée.

20-07-507 Commission de toponymie / Attestation d'officialisation – juin 2020 / Parc Claude-Léveillé

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie a officialisé, lors de sa réunion tenue le 18 juin 2020, le toponyme « parc Claude-Léveillé »;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'officialisation du toponyme « parc Claude-Léveillé » identifié à l'attestation d'officialisation soumise par la Commission de toponymie le 26 juin 2020.

« ADOPTÉE »

20-07-508 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 5 juin 2020

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 5 juin 2020 totalisant un montant de 1 377 952,98 \$.

20-07-509 Émission d'obligations / Résolution de concordance, de courte échéance et prolongation relativement à un emprunt par obligations

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance pour un montant total de 22 155 000 \$, le 23 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt n ^{os}	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt n ^{os}	Pour un montant de \$
1263	138 900 \$	1399	3 638 100 \$
1278	748 800 \$	1529	33 500 \$
1284	98 900 \$	1540	585 000 \$
1362	152 700 \$	1543	763 400 \$
1369	47 000 \$	1546	877 400 \$
1369-01	49 900 \$	1549	259 500 \$
1542	110 000 \$	1643	2 178 055 \$
1550	212 300 \$	1653	875 700 \$
1601	120 300 \$	1674	251 826 \$
1605	393 200 \$	1675	185 200 \$
1665	2 067 600 \$	1730	765 339 \$
1679	56 300 \$	1730	919 961 \$
1685	202 100 \$	1752	286 400 \$
1306	190 200 \$	1753	1 208 300 \$
1363	296 900 \$	1766	1 332 419 \$
1365	232 000 \$	1770	2 750 000 \$
1366	127 800 \$		

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n^{os} 1399, 1529, 1540, 1543, 1546, 1549, 1643, 1653, 1674, 1675, 1730, 1752, 1753, 1766 et 1770, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion aura, le 21 juillet 2020, un emprunt au montant de 15 113 000 \$ sur un emprunt original de 38 952 000 \$ concernant le financement des règlements d'emprunts n^{os} 1263, 1278, 1284, 1362, 1369, 1369-01, 1542, 1550, 1601, 1605, 1665, 1679, 1685, 1306, 1363, 1365, 1366, 1399, 1529, 1540, 1543, 1546, 1549, 1643, 1653, 1674 et 1675;

CONSIDÉRANT qu'en date du 21 juillet 2020, cet emprunt n'aura pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 23 juillet 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts n^{os} 1263, 1278, 1284, 1362, 1369, 1369-01, 1542, 1550, 1601, 1605, 1665, 1679, 1685, 1306, 1363, 1365, 1366, 1399, 1529, 1540, 1543, 1546, 1549, 1643, 1653, 1674 et 1675;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

8. que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Vaudreuil-Dorion, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE , en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 à 2030, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 1399, 1529, 1540, 1543, 1546, 1549, 1643, 1653, 1674, 1675, 1730, 1752, 1753, 1766 et 1770 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 1643, 1653, 1674, 1675, 1730, 1752, 1753, 1766 et 1770 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 23 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par obligations du 23 juillet 2020, le terme originel des règlements d'emprunts n^{os} 1263, 1278, 1284, 1362, 1369, 1369-01, 1542, 1550, 1601, 1605, 1665, 1679, 1685, 1306, 1363, 1365, 1366, 1399, 1529, 1540, 1543, 1546, 1549, 1643, 1653, 1674 et 1675, soit prolongé de 2 jours.

« ADOPTÉE »

20-07-510 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1731-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Secteur de la Gare / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 23 juin 2020, le Règlement d'emprunt n° 1731-01 modifiant le Règlement n° 1731 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 295 000 \$;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 2 295 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

20-07-511 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 25 juin 2020.

« ADOPTÉE »

20-07-512 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT la résolution 19-12-1041;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, chef de division – Sports et loisirs, datée du 23 juin 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Érika Dagenais dans son poste de secrétaire-réceptionniste au Service des loisirs et de la culture;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Dagenais.

« ADOPTÉE »

20-07-513 Service des eaux / Départ à la retraite / Technicien en instrumentation

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Jacques Cormier, technicien en instrumentation au sein du Service des eaux, datée du 22 juin 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M. Jacques Cormier, technicien en instrumentation au sein du Service des eaux, laquelle entre en vigueur le 1^{er} août 2020;

QUE la Ville remercie M. Cormier pour son dévouement et le travail accompli au sein de l'organisation au cours de ses trente-huit années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

20-07-514 Service de sécurité incendie / Démission / Technicien en prévention des incendies

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Billy Martin, technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie, datée du 22 juin 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Billy Martin, technicien en prévention des incendies au sein du Service de sécurité incendie, laquelle entre en vigueur le 4 juillet 2020;

QUE la Ville remercie M. Martin pour le travail accompli au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

20-07-515 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 4 juin 2020

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des pompiers tenue le 4 juin 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-07-516 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 3 juin 2020

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 3 juin 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

20-07-517 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 / Implantation d'un horaire d'été pour les commis à l'approvisionnement / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général adjoint, la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 dans le cadre de l'implantation d'un horaire d'été pour les commis à l'approvisionnement.

« ADOPTÉE »

20-07-518 Service du greffe et des affaires juridiques / Nomination / Technicienne en gestion des documents et des archives

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 18 juin 2020;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la nomination de M^{me} Gabrielle Leboeuf au poste de technicienne en gestion des documents et des archives au sein du Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, à compter du 7 juillet 2020, au salaire prévu à l'annexe « C » de l'échelle salariale incluse à la convention collective des employés cols blancs, le tout en conformité avec les conditions énoncées à ladite convention;

QUE M^{me} Leboeuf est réputée avoir complété la période d'essai de 960 heures conformément à l'article 16.04 – « changement de statut » de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Leboeuf;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-519 Service des travaux publics / Démission / Journalier-opérateur-concierge

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Bruce Beauchesne, journalier-opérateur-concierge au sein du Service des travaux publics, datée du 29 juin 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Beauchesne, journalier-opérateur-concierge au sein du Service des travaux publics, laquelle entre en vigueur le 29 juin 2020;

ET QUE la Ville souhaite la meilleure des chances à M. Beauchesne dans ses projets.

« ADOPTÉE »

20-07-520 Service des travaux publics / Promotion / Préposé – Aqueduc et égouts 2

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 6 juillet 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Philippe-Alexandre Joly, journalier flexible, soit promu au poste régulier de préposé – Aqueduc et égouts 2 au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 7 juillet 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur ;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et M. Joly, ce dernier devra compléter une période de familiarisation de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Joly;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-521 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2019-2020 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de natation les Citadins a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 10 147,50 \$ soit remboursée au Club de natation les Citadins pour les frais d'inscription de 48 athlètes à la saison 2019-2020, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-522 Appel de projets en médiation culturelle 2020 – phase 2

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux citoyens de Vaudreuil-Dorion des activités de médiation culturelle à la fois originales et porteuses pour le développement des sentiments de fierté et d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les artistes et organismes du milieu;

CONSIDÉRANT l'importante participation des citoyens de Vaudreuil-Dorion aux différentes activités proposées depuis le lancement du programme *Je suis...*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les activités culturelles énumérées ci-dessous et soit autorisée, à cet effet, une dépense de 17 851,81 \$:

Activité	Promoteur	Montant
NDSA – L'Aiguillage Collecte de mots et d'images pour la réalisation de deux silhouettes présentées lors de la nuit des sans-abris.	L'Aiguillage	3 826,81 \$
Traces de vie Atelier visant à briser l'isolement des personnes atteintes de la maladie de l'Alzheimer avec différentes clientèles.	Manon Desserres	1 710 \$
Hommage aux pionnières de Vaudreuil-Dorion Création d'une murale en mosaïque faisant hommage à des femmes pionnières de Vaudreuil-Dorion avec la participation des jeunes du camp d'été de Vaudreuil-Dorion. Cette murale sera conçue comme une œuvre permanente extérieure.	Monica Brinkman	4 515\$ \$
Le mur des amitiés Réalisation d'une œuvre collective par la clientèle du Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges.	Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges	2 700 \$
La créatrice ou le créateur que JE SUIS Création d'autoportraits sous forme de bustes en papier mâché avec la clientèle du Carrefour Jeunesse Emploi.	Stéphan Daigle	5 100 \$
Total		17 851,81 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-523 Entente de développement culturel pour les années 2017-2020 / Ministère de la Culture et des Communications / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique culturelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de son plan d'action en 2012;

CONSIDÉRANT l'échéance à venir de l'entente de développement culturel 2017-2020 et de sa bonification en décembre 2020;

CONSIDÉRANT les résolutions 17-05-378 et 17-10-867 prévoyant et autorisant la signature d'une entente de développement culturel pour les années 2017 à 2020 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture, son remplaçant ou la chef de division – Culture et vie communautaire du Service des loisirs et de la culture soient autorisés, pour et au nom de la Ville, à signer les documents relatifs à l'entente de développement culturel triennale 2017-2020 avec le MCC, incluant la reddition de comptes.

« ADOPTÉE »

20-07-524 Programme de subvention / Identification permanente des chiens / Micropuces

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté, le 19 mai 2020, le Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (Règlement n° 1771) qui vient compléter le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens qui est en vigueur depuis mars 2020;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1771 prévoit que le gardien d'un chien âgé de plus de trois mois doit faire procéder à son identification permanente à l'aide d'une micropuce;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil à l'effet d'inciter le plus de citoyens à respecter les exigences relatives au micropuçage prévues audit règlement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 2^o de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut accorder une aide à la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit mis en place un programme de subvention relatif à l'identification permanente des chiens sur son territoire;

QU'une aide financière de 10 \$ soit versée pour le micropuçage d'un chien du territoire de la Ville, à son gardien, et ce, sur présentation de la facture de l'acte vétérinaire d'implantation effectué chez un vétérinaire ayant une place d'affaires à Vaudreuil-Dorion;

QUE le budget alloué à ce programme soit de 15 000 \$, et qu'en conséquence, l'aide soit limitée aux 1 500 premières demandes;

QUE le Service de l'aménagement du territoire soit responsable de la réception de toutes demandes de remboursement et s'assure du respect de l'admissibilité de ces dernières;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice sur présentation des pièces justificatives par le Service de l'aménagement du territoire;

QUE ce programme de subvention prenne effet rétroactivement à l'entrée en vigueur du Règlement n°1771 (20 mai 2020) et se termine au plus tard le 30 juin 2021;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-07-525 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-41 /
Caractérisation, épandage et traitement contre l'herbe à poux**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la caractérisation, l'épandage et le traitement contre l'herbe à poux, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 16 juin 2020 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-20-41;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Entretien paysager C.T.M. inc., 2684, boulevard Talbot, porte A, Stoneham (Québec), G3C 1J5, pour la caractérisation, l'épandage et le traitement contre l'herbe à poux, et ce, pour un montant de 94 334,92 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-20-41;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour la saison 2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-07-526 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule
d'établissement de pointage final / Services professionnels / Validation du
concept final / Plans et devis / Surveillance / Infrastructures municipales
pour desservir le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé le 29 juin 2020 par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public à l'égard des services professionnels pour la validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des infrastructures municipales pour desservir le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges, incluant un poste de suppression avec une réserve d'eau potable.

« ADOPTÉE »

20-07-527 Ratification / Avis d'interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable / Règlement n° 1623

CONSIDÉRANT que les données recueillies à l'usine de filtration ont démontré une consommation record d'eau potable au cours des derniers jours;

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 du Règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable (Règlement n° 1623) prévoit que l'utilisation extérieure de l'eau potable du réseau d'aqueduc peut, en partie ou complètement, être interdite en cas de pénurie d'eau anticipée;

CONSIDÉRANT l'avis d'interdiction d'utilisation d'extérieure de l'eau potable émis par M. Olivier Van Neste, directeur général, le 17 juin 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié ledit avis d'interdiction;

QUE toute utilisation extérieure de l'eau potable provenant du réseau de distribution de la Ville soit interdite sauf dans les seuls cas suivants :

- arrosage des fleurs, des potagers et des arbustes effectué à l'aide d'un pistolet à fermeture automatique tenu à la main, le lavage extérieur (automobiles, murs extérieurs, fenêtre) ainsi que l'ajustement du niveau d'eau des piscines et des spas;
- arrosage de nouvelle végétation ayant fait l'objet d'un permis émis au plus tard le 17 juin 2020;

QUE cette interdiction s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc de la Ville, incluant ceux situés sur les territoires des villes de Saint-Lazare et L'Île-Cadieux et de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

« ADOPTÉE »

20-07-528 Engagement auprès du MTQ / Ajout au plan directeur de développement des voies cyclables / Rue De Breslay

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de pont de l'Île-aux-Tourtes par le ministère des transports (MTQ);

CONSIDÉRANT l'intention du MTQ d'aménager une voie cyclable sur le futur pont de l'Île-aux-Tourtes;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de créer un lien entre cette voie et le réseau des voies cyclables de la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-126 autorisant une entente de collaboration avec le MTQ pour les travaux de reconstruction du pont d'étagement du chemin des Chenaux (structure n° 13731), y compris l'ajout d'une voie cyclable pour rejoindre d'un côté, la voie cyclable du chemin Dumberry à son intersection avec le chemin des Chenaux, et de l'autre côté, la voie cyclable du chemin des Chenaux à son intersection avec le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à aménager une voie cyclable sur la rue De Breslay;

QUE cette voie cyclable soit ajoutée au plan directeur de développement des voies cyclables de la Ville;

QUE la planification et l'exécution de ces travaux concordent avec celles des travaux de reconstruction du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes.

« ADOPTÉE »

20-07-529 Entente pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution / Hydro-Québec / Reconstruction du pont ferroviaire et élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du pont ferroviaire et d'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la nécessité pour Hydro-Québec de procéder au déplacement de deux tiges d'ancrage dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution a été préparé et déposé par Hydro-Québec en date du 11 juin 2020 à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec évalue à 1 538,69 \$, taxes applicables non comprises, la réalisation des travaux ci-haut décrits;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer ladite entente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de déplacement d'une portion du réseau de distribution dont le texte sera substantiellement conforme au projet transmis le 11 juin 2020;

QUE la Ville s'engage à assumer sa portion des coûts, soit 1 538,69 \$, taxes applicables non comprises, et ce, conformément à ladite entente;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-530 Financement / Services professionnels et frais incidents / Approvisionnement en eau potable / Secteur Domaine-en-Haut

CONSIDÉRANT les résolutions n^{os} 16-11-918 et 19-09-828 autorisant le financement de dépenses, dans le cadre du projet d'approvisionnement en eau potable du secteur Domaine-en-Haut, par le surplus accumulé non affecté dans l'attente de l'adoption d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT qu'une somme non supérieure à 5 % des dépenses autorisées du règlement d'emprunt peut être remboursée au surplus accumulé non affecté au moment opportun;

CONSIDÉRANT l'analyse et la note de travail datée du 22 juin 2020 par le Service du génie et de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la somme des dépenses actuellement prévues pour ce projet dépasse 5 % des dépenses autorisées par le règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues doivent être effectuées afin de préciser le projet et d'élaborer une évaluation plus juste des coûts nécessaires à la préparation d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (maintenant ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)), en date du 10 juillet 2014, concernant l'admissibilité du projet au volet 1 du Programme d'infrastructures municipales en eau (PRIMEAU);

CONSIDÉRANT que ce programme offre une aide financière pouvant couvrir jusqu'à 50 % de la valeur des services professionnels;

CONSIDÉRANT que malgré cette aide financière, la somme des dépenses prévues dépassera le montant équivalant à 5 % des dépenses autorisées du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir le financement des dépenses excédentaires actuellement estimées à 71 000 \$ afin d'assurer la poursuite de ce projet;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 71 000 \$, taxes applicables non comprises, pour le financement d'une portion des services professionnels et des frais incidents du projet d'approvisionnement en eau potable du secteur Domaine-en-Haut;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-531 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-R1686.02 / Réalisation d'une étude géotechnique, d'une évaluation environnementale de site – phase 1 et d'une caractérisation environnementale sommaire des sols / Approvisionnement en eau potable / Secteur Domaine-en-Haut / Règlement n° 1686

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la réalisation d'une étude géotechnique, d'une évaluation environnementale de site – phase 1 et d'une caractérisation environnementale sommaire des sols pour la construction d'une conduite d'eau potable vers le secteur Domaine-en-Haut, trois soumissions ont été reçues;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence NCL Envirotek inc., 12366 rue Lachapelle, Montréal (Québec), H4J 2M8, pour la réalisation d'une étude géotechnique, d'une évaluation environnementale de site – phase 1 et d'une caractérisation environnementale sommaire des sols pour la construction d'une conduite d'eau potable vers le secteur Domaine-en-Haut, et ce, pour un montant de 30 272,92 \$, incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé affecté non accumulé, conformément à la résolution 20-07-530;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-532 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-42 / Correction du pavage sur la rue Henry-Ford et la route Harwood

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour des travaux de correction du pavage sur la rue Henry-Ford et la route Harwood, trois offres de services ont été reçues;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Les Pavages Ultra inc., 378, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Mercier (Québec), J6R 2L2, pour les travaux de correction du pavage sur la rue Henry-Ford et la route Harwood, et ce, pour un montant de 25 424,67 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-533 Ordre de changement n° 1 / Contrat n° 401-120-20-10 / Services professionnels / Étude géotechnique complémentaire – Pôle municipal

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Étude géotechnique complémentaire – Pôle municipal - contrat n° 401-120-20-10 » totalisant un montant de 3 600 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-534 Ordres de changement n°s 3 et 4 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1752.11 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien / Règlement n° 1752

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 3 et 4 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien - appel d'offres n° 401-110-19-R1752.11 » totalisant un montant de 24 093,90 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-535 Ordre de changement n° 1 / Demande de prix n° 401-110-19-R1728.04 / Services professionnels / Plans et devis / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand entre l'avenue Marier et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels de préparation des plans et devis relié au projet « Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre l'avenue Marier et le chemin du fer du Canadien Pacifique – demande de prix n° 401-110-19-R1728.04 » totalisant un montant de 4 050 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-536 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 juin 2020

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 juin 2020.

« ADOPTÉE »

20-07-537 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 juin 2020

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 20-06-68	240, rue Loyola-Schmidt / Nouvelle construction industrielle / Lot 4 039 491 / Zone I2-646
CCU n° 20-06-69	Rue Boileau et boulevard de la Gare / Construction de six habitations multifamiliales isolées / Lots 4 418 875 et 5 629 332 / Zone H5-305
CCU n° 20-06-71	55, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Modification de deux enseignes aux murs / Lot 5 397 383 / Zone C3-307
CCU n° 20-06-73	150, route De Lotbinière / Deux enseignes à plat au mur / Lot 1 545 808 / Zone H3-721
CCU n° 20-06-74	43 à 65, rue Maurice-Richard et 4001 à 4071, rue Phil-Goyette / Ajout de cases de stationnement et d'un cabanon et déplacement des conteneurs semi-enfouis (CSE) / Lots 6 291 023 à 6 291 029 / Zone H3-1006-A

« ADOPTÉE »

20-07-538 Dérogation mineure / 1113, route Harwood / Entreposage en cour avant et avant secondaire (stationnement de camions) / Lot 5 197 046 / Zone I2-646 / CCU n° 20-06-70

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1113, route Harwood, afin d'autoriser l'entreposage en cour avant et avant secondaire en dérogation à l'article 1.6.2.4 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 20-06-70 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'avis publié sur le site Internet de la Ville le 19 juin 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucun appel n'a été reçu à cet effet;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1113, route Harwood.

« ADOPTÉE »

20-07-539 Dérogation mineure / 2505, chemin de la Petite-Rivière / Marge latérale de l'abri d'auto / Lot 3 860 074 / Zone C4-833 / CCU n° 20-06-72

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2505, chemin de la Petite-Rivière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-06-72 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'avis publié sur le site Internet de la Ville le 19 juin 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucun appel n'a été reçu à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2505, chemin de la Petite-Rivière, afin d'autoriser une marge latérale d'un abri d'auto à 1,5 mètre de la ligne de lot en dérogation à l'article 2.2.11.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige, pour les bâtiments accessoires aux usages autres que l'habitation, que les marges soient les mêmes que celles du bâtiment principal, soit 2,5 mètres, dans la zone C4-833.

« ADOPTÉE »

20-07-540 Entente de service / Développement Vaudreuil-Soulanges / Agent de liaison avec les commerçants de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par l'organisme à but non lucratif Développement Vaudreuil-Soulanges pour la fourniture des services d'un agent de liaison avec les commerçants de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec Développement Vaudreuil-Soulanges pour la fourniture des services d'un agent de liaison avec les commerçants de la Ville;

QUE soit autorisée à cette fin une dépense ne dépassant pas 81 000 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-07-541 Adoption / Règlement n° 1795 / Rues actives

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1795 a été déposé à une séance tenue le 15 juin 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1795 intitulé :

« Règlement relatif aux Rues actives ».

« ADOPTÉE »

20-07-542 Adoption / Règlement n° 1709-12 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Dispositions relatives aux plans de visibilité

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-12 a été déposé à une séance tenue le 15 juin 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-12 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin de modifier les dispositions relatives aux plans de visibilité ».

« ADOPTÉE »

20-07-543 Adoption / Règlement n° 1781-02 / Nuisances (RMH 450) / Obstruction au libre usage de places publiques

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1781-02 a été déposé à une séance tenue le 15 juin 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1781-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin de modifier la disposition relative à l'obstruction au libre usage de places publiques ».

« ADOPTÉE »

20-07-544 Adoption / Règlement n° 1591-05 / Limite de vitesse / Rue active

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1591-05 a été déposé à une séance tenue le 15 juin 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1591-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 afin d'ajouter une limitation de vitesse permise sur une rue désignée « Rue active » ».

« ADOPTÉE »

20-07-545 Adoption / Règlement n° 1275-285 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 / Secteur chemin de la Petite-Rivière

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 mai 2020 le premier projet de règlement n° 1275-285 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que le Conseil a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement par une consultation écrite du 21 mai au 5 juin 2020, et ce, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 juin 2020 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-285 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 afin de remplacer la zone C4-833 par la zone C3-833, ainsi que les grilles des usages et normes de la zone C4-833 par la grille des usages et normes de la zone C3-833 de façon à permettre les usages de bureaux et à prohiber les usages C4 ».

« ADOPTÉE »

20-07-546 Adoption / Règlement n° 1273-11 / Lotissement / Opération cadastrale prohibée

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2020 le projet de règlement n° 1273-11 modifiant le Règlement de lotissement n° 1273;

CONSIDÉRANT que le Conseil a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement par une consultation écrite du 18 juin au 3 juillet 2020, et ce, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1273-11 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin de prohiber les opérations cadastrales ayant pour effet de rendre dérogatoire une construction, créer des résidus de terrains, enclaver ou rendre non conforme aux règlements municipaux les terrains ».

« ADOPTÉE »

20-07-547 Adoption / Règlement n° 1276-14 / Construction / Retrait / Dispositions relatives au niveau de plancher des bâtiments

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2020 le projet de règlement n° 1276-14 modifiant le Règlement de construction n° 1276;

CONSIDÉRANT que le Conseil a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement par une consultation écrite du 18 juin au 3 juillet 2020, et ce, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1276-14 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction n° 1276 afin de retirer les dispositions relatives au niveau de plancher des bâtiments ».

« ADOPTÉE »

20-07-548 Adoption / Règlement n° 1274-33 / Permis et certificat et de régie interne / Omnibus

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2020 le projet de règlement n° 1274-33 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274;

CONSIDÉRANT que le Conseil a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement par une consultation écrite du 18 juin au 3 juillet 2020, et ce, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-33 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin de :

- spécifier que le permis de lotissement ou de construction peut être assujéti au paiement, lors d'une entente pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, d'une contribution additionnelle pour amélioration ou ajout d'équipements municipaux;
- prévoir qu'un certificat d'autorisation devient invalide si l'extérieur du bâtiment n'est pas terminé à l'intérieur des six mois suivant la délivrance du certificat;
- prévoir la gratuité d'un certificat d'autorisation pour des travaux visant le remplacement ou le retrait d'un appareil de chauffage au bois pour lequel une subvention en environnement de la ville de Vaudreuil-Dorion est accordée. »

« ADOPTÉE »

20-07-549 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-283 / Zonage / Omnibus

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2020 le premier projet de règlement le n° 1275-283 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que le Conseil a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement par une consultation écrite du 18 juin au 3 juillet 2020, et ce, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-283 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- prohiber, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, l'extension des usages dérogatoires suivants: les établissements de production animale et tout bâtiment agricole, les sablières, les gravières et les carrières, les usines de fabrication d'asphalte et de ciment (35, 352, 3591), les usines de fabrication, y compris les entrepôts, d'explosifs et de matières dangereuses pour la santé et la sécurité publique, les centres de transfert de résidus dangereux, les dépôts de liquides inflammables, les distilleries, les silos et élévateurs à grain (471), les entrepôts de matières dangereuses, les meuneries, minoteries et usines d'aliments pour le bétail, les usines de produits chimiques, à l'exception des produits pharmaceutiques et des médicaments (374), de peinture et vernis (375), de savons et de composés pour le nettoyage (376), de produits de toilette (377), les usines de recyclage de papier, les usines de transformation de caoutchouc (15), toutes autres activités industrielles comportant des risques élevés de sinistres ou de contamination de l'environnement, les terrains de camping et parcs à roulettes (913) et les commerces de gros de rebuts et matériaux de récupération (591);
- insérer des dispositions relatives au niveau de plancher des bâtiments;
- modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains à l'intérieur des zones I3-831, I3-832, C4-833, C4-834 et C3-1018;
- prévoir des dispositions particulières concernant les enseignes sur muret dans la zone C2-256;
- permettre les terrasses extérieures et les normes applicables à ces dernières dans la zone I1-131;
- permettre dans la zone C2-306 la classe d'usages Communautaire – Institutionnelle et administrative (P2) à l'intérieur d'un bâtiment principal de structure isolée;
- permettre dans la zone P1-421 les usages communautaires suivants : parcs de détente, de conservation, d'interprétation, sentier de randonnée, jardins communautaires et les espaces qui doivent rester libres compte tenu soit de la topographie du terrain, de la proximité d'un cours d'eau ou d'un lac, des dangers d'inondation, d'éboulis, de glissement de terrain ou d'autres cataclysmes;
- créer la zone P1-687 à même les zones H1-683 et H1-685 et la grille des usages et normes applicables;
- éliminer la largeur maximale applicable au bâtiment principal dans la zone H1-801;
- remplacer la référence aux rues André-Chartrand ou Elmer-Lach par la référence à la rue Émile-Bouchard à la grille des usages et normes de la zone H5-1007;

- permettre dans la zone P2-1009 les usages suivants : enseignement au niveau de la maternelle, de l'élémentaire (8511) et de l'enseignement postsecondaire non-universitaire (8521). »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

20-07-550 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-287 / Zonage / Distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible / Modification de la grille des usages et normes de la zone I2-745

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 juin 2020 le premier projet de règlement le n° 1275-287 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que le Conseil a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement par une consultation écrite du 18 juin au 3 juillet 2020, et ce, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-287 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 afin de remplacer l'article 3.1.27 de façon à réduire la distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible et de permettre l'usage P3 dans la zone I2-745 afin de régulariser la présence du site de dépôt de neige usée »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

20-07-551 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1711-02 / Somme exigible / Demande de révision / Mise à jour des différents tarifs

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1711-02 modifiant le Règlement concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative portant sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription foncière afin de mettre à jour les différents tarifs et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-07-552 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 25 juin 2020.

« ADOPTÉE »

20-07-553 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

20-07-554 Période de questions – Citoyens

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

20-07-555 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 37 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier